Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 3 (1911)

Heft: 10

Rubrik: Rapport de caisse pour le 3ème trimestre 1911

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Il est permis de constater, par cet exemple, que messieurs les patrons qui demandent continuellement des lois d'exception pour protéger la liberté du travail en danger, n'hésitent pas un seul instant à violer de toute façon cette même liberté du travail, quand elle semble porter préjudice aux intérêts du patronat. Finalement, nous devons aussi constater que, pour atteindre les buts de leur organisation, les messieurs du Gewerbeverein ne reculent point devant les moyens terroristes et l'application de la tyrannie la plus absolue que l'on puisse imaginer.

Un nouveau métier pour le tissage.

On vient d'inventer en Angleterre un nouveau métier pour le tissage du coton, qui n'est pas sans jeter l'inquiétude parmi les tisserands du Lancashire.

L'adoption par l'industrie de ce nouveau métier serait, en effet, grave de conséquences inquiétantes pour les ouvriers de cette profession. Un seul ouvrier peut diriger douze, seize et même vingt de ces nouveaux métiers, alors qu'actuellement il faut un ouvrier pour quatre métiers.

Les assurances contre la vieillesse en Autriche

L'Autriche aussi entre dans la voie des gr...andes réfo...ormes sociales. Elle va avoir sa loi d'assurance contre la vieillesse... qui constituera un nouvel impôt

Tous les individus, sans exception (salariés ou non), gagnant annuellement moins de 2500 francs, auront droit à une rente viagère annuelle. Cette rente sera constituée par des versements ouvriers qui varieront entre 12 et 72 centimes par semaine; une rente qui variera entre 130 et 600 francs, sera allouée aux salariés âgés de 65 ans.

Les petits entrepreneurs verseront 1 franc par mois et obtiendront une rente variant de 120 à 150 francs.

On prévoit dix millions d'assurés; lorsque l'assurance sera définitivement établie, c'est une dépense annuelle de 304 millions, ainsi répartie: 95 millions pour les petits entrepreneurs, 166 millions pour les salariés, 29 millions aux héritiers, 45 millions à rembourser aux jeunes filles qui se marient, 12 millions pour frais d'administration.

L'Etat contribuera à raison de 100 francs par an pour chaque rente. La part des versements des petits propriétaires sera de 28 millions; celle des salariés de 46 millions et celle des employeurs de 80 millions.

Administration: Imprimerie de l'Union, Kapellenstrasse 6, Berne.

Union suisse des Fédérations syndicales

Rapport de caisse pour le III^{me} trimestre 1911

Recettes	Fr.	Ct.	Dépenses	Fr.	Ct.
1. Solde au 1er juillet 1911	1638	39	1. Salaires	1474	95
2. Cotisations des fédérations: a) pour le I ^{er} trimestre 1911, de 3 fédérations, pour 6893 membres masculins et 860 membres féminins . fr. 659.13 b) pour le II ^{me} trimestre, de 13 fédérations, p. 35,627 membres masculins, 6291 membres féminins et ouvriers à domicile . fr. 3479.69 c) pour le III ^{me} trimestre, de 6 fédérations, pour 22,801 membres masculins et 960 membres féminins . fr. 2095.30 d) pour le IV ^{me} trimestre, de 1 fédération, pour 1608 membres fr. 144.73	6378	85	 Indemnités pour séances aux membres du comité de l'Union syndicale Subventions	24 2030 134 447 1007 683 130 79	52 63 80 15 — 80
3. Vente de brochures, rapports pour l'année 1910, etc	252	50	Total des dépenses	6011	95
4. Divers	17	80	Solde à compte nouveau	2275	59
Total	8287	54	Total	8287	54